



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation des producteurs bio en Mayenne après la liquidation de Lait Bio

Question écrite n° 15007

Texte de la question

M. Yannick Favennec-Bécot appelle l'attention de Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur la situation particulièrement préoccupante des producteurs de lait biologique en Mayenne à la suite de la liquidation de la coopérative Lait Bio du Maine, prononcée le 27 avril 2026. Cette décision laisse aujourd'hui 21 producteurs sans solution de collecte, certains étant contraints, faute d'alternative immédiate, de jeter leur production. Cette situation, à la fois économiquement et humainement inacceptable, fragilise des exploitations déjà confrontées à des tensions importantes. Si plusieurs industriels ont d'ores et déjà manifesté leur volonté de contribuer à une solution de reprise partielle de la collecte, les volumes actuellement pris en charge demeurent insuffisants au regard des besoins estimés, évalués à environ 3 millions de litres. Au-delà de l'urgence à organiser une solution de collecte pérenne, cette situation pose également la question du niveau de rémunération des producteurs dans un contexte de forte volatilité des marchés et de fragilisation de la filière biologique. Dans ce contexte, il lui demande quelles mesures elle entend mettre en œuvre, d'une part, pour garantir dans les plus brefs délais une solution de collecte pour l'ensemble des producteurs concernés et, d'autre part, pour accompagner durablement la filière lait biologique, notamment en assurant une rémunération juste et stable aux producteurs.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec-Bécot](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15007

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2026](#), page 4007